

pour premier résultat, indépendamment de l'effet salutaire produit sur la situation générale et en définitive sur celle des pays créditeurs eux-mêmes, de nuire à la production domestique souffrant déjà de la dépression, et l'on n'a pas eu recours à ce remède. Cela n'arrête cependant pas la marche des événements. Certaines nations ont adopté des moratoires pour leurs obligations étrangères; d'autres le feront sans doute; d'autres pays enfin éviteront cette mesure simplement parce que leurs créanciers, agissant de concert, préférèrent ne pas exiger ce qu'on leur refuserait et sauver ainsi une partie du crédit de leurs débiteurs.

Plus loin, je relève ces mots:

Il faudra de quelque manière en arriver à équilibrer la balance des paiements. Mais avant de l'équilibrer, il faudrait certainement la diminuer. Il faudra réduire les obligations des débiteurs et, si c'est possible, alléger leur fardeau en provoquant une augmentation des prix sur la base de l'or. La balance de commerce devra être renversée; les exportations des pays débiteurs devront être augmentées, si c'est possible, et leurs importations diminuées (comme on le fait). D'autre part, les pays créditeurs devront importer davantage et restreindre leurs exportations (comme ils le font). La balance bien diminuée pourra ensuite être équilibrée. Les mouvements de l'or ne pourront contribuer à cet équilibre que dans une faible mesure; le reste devra se faire par de nouveaux emprunts à l'étranger. Il serait peut-être plus exact de dire que, pour suppléer aux nouveaux emprunts que l'on ne pourra obtenir, il faudra diminuer l'écart en renversant la balance de commerce jusqu'à ce qu'elle puisse être équilibrée.

Je signale les mots suivants à la Chambre:

Il n'existe aucune autre méthode.

Le mot "*aucune*" est en italique.

Si l'on ne rétablit pas l'équilibre, il s'ensuit que les débiteurs ne pourront pas payer. Et la faillite d'un débiteur entraîne nécessairement dans la même voie les autres pays débiteurs et les pays créditeurs également, si leur actif est immobilisé et leurs obligations immédiates. Tant que ce processus continuera, nous verrons s'agrandir le cercle des désastres.

Je demande à la Chambre de peser ces paroles.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quel est le nom de cet auteur?

Le très hon. M. BENNETT: Sir Arthur Salter, qui est classé parmi les meilleurs experts du monde entier dans le moment; il a été, pendant dix ans, le conseiller de la Société des nations pour les questions économiques. Sir Arthur Salter dit qu'il n'y a pas d'autre méthode que celle que nous avons adoptée en 1930 et que nous avons suivie depuis.

Un mot au sujet des tarifs. J'ai répété si souvent dans cette Chambre, que tous doivent maintenant le savoir, que les tarifs eux-mêmes sont simplement l'instrument par lequel nous nous proposons d'atteindre le but visé. Il ne s'agit pas de savoir si c'est un

tarif élevé ou un tarif modéré. Est-il suffisant pour nous permettre d'atteindre notre but? Ce but, c'est la conservation de notre crédit et le salut du pays qui nous est commun.

J'ai mentionné toutes ces choses afin de démontrer, pendant qu'on nous attaque et qu'on nous accuse d'agir au hasard, qu'il s'agit d'un plan bien conçu et que j'avais médité bien avant d'être arrivé au pouvoir. En ce qui me concerne et tant que durera la situation actuelle, ce plan sera le principe directeur de notre législation. En d'autres termes, après soixante-cinq ans d'efforts, maintenant que les salaires sont moins élevés, que notre mode d'existence est avili et que tous les pays exportateurs veulent de l'or, nous ne sommes pas pour dire: "Voici notre marché, prenez-le". Nous ne pouvons le faire, et nous ne le ferons pas. Bien plus, je suis disposé à soumettre à la population du pays la question de savoir si, dans un cas d'urgence et dans une crise telle que celle d'aujourd'hui, nous ne devrions pas avoir recours à tout moyen légal disponible pour assurer la solvabilité et le crédit du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je poser une question? A ce sujet, mon très honorable ami reconnaît-il... (*Protestations*)

Des MEMBRES: Asseyez-vous!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'efforce de suivre l'argumentation du très honorable premier ministre avec tout le respect voulu, je pense. Mais je désire lui demander si, au sujet de ce qu'il vient de dire, il reconnaît qu'il importe d'établir une distinction entre un tarif protecteur et un tarif prohibitif, pour les fins qu'il mentionne?

Le très hon. M. BENNETT: Sûrement. Comme il était dit dans l'extrait que je viens de lire, il peut devenir tout à fait utile de le rendre prohibitif. Cela devient même de la plus haute importance, car, si on n'agit pas ainsi, on ne fait qu'accentuer le mal qu'on veut guérir. Voilà pourquoi on le fait. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de relever le passage que le très honorable chef de l'opposition citait, cet après-midi, du discours du président de la compagnie Robert Simpson, à l'égard de l'impossibilité où il se trouve d'importer certaines marchandises du continent européen, sauf sous l'empire de droits qu'il juge prohibitifs. La réponse à cela se trouve dans ce mot: p-r-o-f-i-t-s. Personne ne le sait mieux que l'auteur de l'affirmation. Quand on songe, comme le disait M. Burton dans le passage cité cet après-midi, qu'il voulait acheter en Europe des marchandises à 30 p. 100 de leur valeur tout en acquittant un droit de